

ABONNEMENT.

Un an... 30 fr.
Six mois... 16
Trois mois... 8
Poste:
Un an... 35 fr.
Six mois... 18
Trois mois... 10

On s'abonne:

A SAUMUR,
chez tous les Libraires.
A PARIS,
chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33;
A. EWIG,
Rue Fléchier, 8.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c.
Réclames... 30
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sans restitution dans ce dernier cas;

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS,
chez M. HAYAS-LAFFITE et Co,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

22 Novembre 1879.

Chronique générale.

Par décret en date du 20 novembre 1879,
M. le capitaine de vaisseau Aube (Hyacin-
the-Laurent-Théophile) a été nommé gou-
verneur de la Martinique, en remplacement
de M. Gent.

C'est dans le conseil des ministres qui a
été tenu avant-hier, de 4 à 5 heures, que le
Président de la République a signé la révo-
cation de M. Gent.

La décision a été prise à l'unanimité.
Nous devons ajouter que l'amiral Jauré-
guiberry avait nettement exigé cette révo-
cation, déclarant que sinon il donnerait immé-
diatement sa démission.

Le conseil des ministres a reçu de M.
Waddington communication de dépêches
importantes de l'extérieur.

On a aussi agité la question de savoir si le
vote probable du conseil municipal de Paris
relatif à la suppression de l'indemnité de lo-
gement des curés et vicaires (suppression de-
mandée par le rapport de la commission du
budget municipal) serait annulé. Il a été dé-
cidé que, le cas échéant, le préfet serait in-
vité à rétablir d'office le crédit spécial que la
loi exige pour cette destination.

Les tentatives faites pour arriver à une
fusion de la gauche républicaine et du cen-
tre gauche ont complètement échoué.

Nous avons annoncé, dit la France,
qu'un mouvement préfectoral allait avoir
lieu par suite de la nomination de deux pré-
fets à des postes importants de l'administra-
tion supérieure.

Ce mouvement préfectoral paraîtra le lan-
di 24 courant au Journal officiel.

Il porte sur six préfetures et onze sous-
préfetures. Quatre préfets vont d'une pré-

fecture à une autre, avec avancement; deux
sous-préfets sont nommés préfets.

L'Agence Havas a fait cette communi-
cation aux journaux:

« Beaucoup de députés, ayant constaté la
nécessité d'augmenter le nombre des bu-
reaux de poste, qui est en France notable-
ment inférieur à celui des autres pays, et
dans la persuasion que cette nécessité est
d'une urgence absolue en face de l'accroisse-
ment constant des correspondances, sont
revenus de leurs départements avec l'inten-
tion de demander, par voie d'amendement
au budget de 1881, la création annuelle de
250 nouveaux bureaux au lieu des 100
créés sous l'empire de la législation actuelle,
et des 60 dont l'ouverture était autorisée
avant 1878.

En outre, ces députés, afin de faciliter
l'obtention par les communes de bureaux
municipaux, ont formé le projet de deman-
der l'abrogation de l'article de la loi de
1876, qui a stipulé des conditions trop oné-
reuses pour la plupart des communes, et de
remplacer cet article par une disposition qui
accorderait au département des postes et té-
légraphes le soin de modifier, suivant les né-
cessités et la bonne organisation du service,
les conditions auxquelles pourraient être
concedés ces bureaux. »

Les journaux ont donné un compte
rendu succinct de l'entrée de M. l'évêque
d'Amiens dans sa nouvelle ville épiscopale.
On nous signale à ce sujet un double inci-
dent qui mérite d'être noté.

D'abord on a remarqué dans la cérémo-
nie de réception l'absence de M. Spuller,
préfet de la Somme, qui avait prétexté une
raison de santé pour rester chez lui, et qui,
le soir, au théâtre, assistait à la représenta-
tion de Charlotte Corday; et celle des maire et
adjoints qui avaient refusé la musique des
sapeurs-pompiers et un peloton de sapeurs-
pompiers destinés à figurer dans le cor-
tège.

En second lieu, les musiques du 8^e batail-
lon de chasseurs et du 73^e de ligne ont salué
M. Guilbert en jouant la Marseillaise. Rece-

voir un membre de l'épiscopat aux accents
de l'hymne chanté autour des échafauds sur
lesquels la République de la Terreur guillo-
tinait des évêques, des prêtres, des religieux
et des religieuses, c'est exagérer le droit re-
connu aux républicains d'outrager les lois
de la convenance la plus vulgaire. »

Voici le résultat du scrutin qui a eu
lieu dimanche dans le canton de Villefran-
che-de-Belvès, pour l'élection d'un conseil-
ler général:

M. le comte de Vassal-Sineuil, conserva-
teur, 940 voix (élu).

M. le docteur Delmas, républicain, 540.

Dimanche a eu lieu dans le canton de
Recey-sur-Ource (Côte-d'Or) un second tour
de scrutin pour la nomination d'un conseil-
ler général.

M. Alfred Bordet a été élu par 979 suf-
frages. M. Gautrelet, le candidat républicain,
a obtenu 543 voix.

Ces élections, dit la Gazette, sont de di-
manche, et ce n'est que mercredi que nous
en avons eu connaissance par les journaux
de province; l'élection de M. Thirion Mon-
tauban est la seule où le gouvernement
battu ait daigné nous faire part de sa dé-
faite.

Il est à remarquer que chaque élection
favorable aux radicaux est aussitôt commu-
niquée à l'Agence Havas et aux journaux of-
ficiels.

Petits moyens!

La censure a interdit, à Paris, la re-
présentation du Chiffonnier, de Félix Pyat.

Ce serait M. Grévy lui-même qui, en plein
conseil des ministres, aurait opposé son veto
à la représentation de cette œuvre de l'an-
cien membre de la Commune.

On lit dans la Provence:

Notre Faculté de droit vient d'obtenir
un magnifique succès au concours de toutes
les Facultés de France. Un de ses élèves,
M. Martineau-Deschesnez, y a gagné le grand
prix.

Cette victoire est d'autant plus signalée,

elle sera d'autant plus enviée des autres Fa-
cultés de France et surtout de celle de la ca-
pitale, que jusqu'à présent Paris seul a eu
l'honneur d'un pareil succès.

Notons-le en passant, c'est aux Jésuites
dont M. Martineau s'honore d'avoir été l'é-
lève, que notre Faculté doit l'éclat dont elle
brille aujourd'hui. Il est temps qu'on appli-
que l'article 7 à ces religieux envahissants.
C'est le seul moyen de se soustraire à leur
invasion.

Le brillant lauréat est le fils de l'hono-
rable général Martineau, commandant de la
division militaire à Avignon qui, vaincu par
les déboires successifs auxquels l'ont soumis
les injustices du ministère, s'est déterminé à
demander sa mise à la retraite.

Admirons avec quelle délicatesse la
Providence a ménagé ses consolations au di-
gne général catholique. Au moment même
où, victime de l'intrigue, il se voit contraint
à déposer l'épée qu'il a toujours si noble-
ment et si utilement portée pour son pays,
la ville d'Orléans fait frapper une médaille en
mémoire de la bataille de Coulmiers, et sur
une des faces on lit cette légende: La division
Martineau délivre Orléans. »

M^{me} la baronne Morand vient de mourir
à Etampes. Elle ne s'est jamais remise
du coup que lui a porté la révocation ré-
cente de son mari, receveur à Etampes, le
cinquième fils du légendaire général du pre-
mier Empire. Trois de ses frères sont morts
à l'ennemi.

Avant-hier, l'impératrice Eugénie a
traversé Paris, se rendant en Espagne, au-
près de M^{me} la comtesse de Montijo, sa mère,
dont la santé inspire les plus vives inquié-
tudes.

On écrit d'Alger, 21 novembre:

Un incendie considérable a éclaté hier
soir, à neuf heures, dans la rue Sainte.
Par suite du manque d'eau, le feu s'est
rapidement propagé vers la place de Char-
tres. Plusieurs maisons sont brûlées. Il y a
des victimes, mais on en ignore le nombre.
Le feu couve toujours; les pertes sont con-
sidérables, l'émotion grande. »

45

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

AVENTURES D'UN GENTILHOMME

CONCLUSION

III

FIN DE L'HISTOIRE DE MATHIEU PIMENT, L'HOMME DU
DIADÈME, CAPITAINE DU BRIG-CORSAIRE LE PASSE-
PARTOUT.

(Suite.)

Ici Arrache-Tout jura comme il savait jurer,
puis s'animant, il se leva et dit:

Une fusillade de tonnerre à bout portant! il
y avait un régiment d'écrevisses passagers sur le
trois-mâts. Quinze hommes tués du premier coup,
tous les chefs de pièces, tous les chargeurs... et
les soldats rouges parés à descendre à notre bord.
Lui, un coup de fusil à travers la poitrine, à plat
sur le pont! — Feu! feu! partout! qu'il nous
mande. Et on ne faisait pas feu, vu que tous les
chefs étaient tués et les servants de gauche ne
savaient plus ce qu'ils faisaient. Là haut des tam-
bours battaient la charge. En même temps on
criait: — « Corvette en vue! » — C'était une

corvette anglaise. Moi je cours à notre Vicomte,
chargé à mitraille jusqu'à la gueule... envoyé!
Fallait voir les homards rentrer en dedans plus
vite qu'ils n'étaient sortis... Antonio se montra
bien, il prend un boute-feu, passe d'un canon à
l'autre, tout va en plein bois à la hauteur de la
flottaison! Pas besoin de pointer pour ça... On se
touchait, comme j'ai dit. — Allons! courage,
matelots!... coulez bas, quo je crie. Le capitaine
leva le doigt pour dire de mettre la barre dessous,
à seule fin de déborder un peu au large. Voyez-
vous, messieurs, on n'a jamais vu rage pareille!
Ils n'avaient pas eu peur, mais tant seulement
frayer... Comme Sans-Peur, quand les pigeons
sortirent en volant du pâté du Roi qu'il découpait
devant les princesses...

Sous l'impression belliqueuse du récit, la dou-
leur d'Arrache-Tout avait fait place à un sentiment
de fureur qui lui permit de trouver aisément ses
mots. Un des contes bien-aimés du gaillard d'avant
put ainsi lui revenir en mémoire. Rien n'expliquait
mieux, du reste, le premier mouvement d'effroi des
corsaires fusillés à bout portant par un bataillon
d'infanterie inattendu, que la surprise du fameux
Sans-Peur.

Nous les coulâmes, nous les coulâmes tous
par le fond! et il n'en est pas revenu un seul...
J'en répons! moi! — s'écria le maître de ma-
nœuvre avec une exaltation sauvage. — Ce trois-

mâts a fait son trou dans l'eau... et le Passe-
Partout... c'était moi! qui tenais la barre!... le
Passe-Partout a dansé sur la place! La corvette
nous tira bien dessus; mais à toute volée. Nous
courions sur le château du Taureau pour rentrer
en rivière de Morlaix. Et alors tout allait comme
sur du velours et je rendis la barre à l'homme de
service.

Arrache-Tout se rassit. Le vieux Pierre Gavésio
regardait toujours le sac avec une curiosité lébrile,
mais il attendit longtemps, car arrivé à ce point
de son récit, le marin tomba dans un état de fai-
blesse tel qu'il ne put continuer.

Alain lui offrit à boire, il repoussa le verre;
enfin, montrant le sac du doigt:

— Un papier, prends un papier par dessus tout.
Alain défit les courroies, et en effet, la première
chose qu'il trouva, fut une grande feuille de papier,
pliée en quatre, maculée, tachée d'encre, de
peinture, de goudron, jaunie par le temps, sale et
couverte d'écriture.

Un geste d'Arrache-Tout lui indiqua qu'il fallait
remettre ce papier au chef de la famille; Hilaire le
prit et lut à haute voix sur l'invitation du matelot:

Au large, à bord du Passe-Partout, le 16 mars 1793.
« Ceci c'est le testament de Mathieu Piment,
l'homme du Diadème, né à Sarzeau, le 25 dé-
cembre 1730, et qui mourra quand il plaira au
bon Dieu. »

Il convient de rectifier l'orthographe du vieux
marin, mort à l'âge de soixante ans, sur le gaillard
d'arrière du Passe-Partout.

Au nom du Père, du Fils, et du Saint-Esprit,
ce qui est sur ce papier est la pure vérité. Voilà!
Voici trois jours, j'ai eu une bonne idée dans
le bois du Ménéac, et comme on ne sait ni qui
est-ce qui vil, ni qui est-ce qui meurt, je veux
mettre la chose en écriture au large d'Ouessant.

Jean du Givre a tiré un plan, moi j'en tire un
autre; rapport au commandant Kerbozec et à
toute sa famille qui est quasiment la mienne ou
toute comme, n'importe!
Tout ce que je prendrai sur l'Anglais, en or,
argent ou billets, je l'arrimerai dans mon coffre,
chez la mère Barbe-Jean, à Brest, à l'auberge de
la Pique-Républicaine, ci-devant au vaisseau la
Couronne. Et si la mère Barbe-Jean file son becud
avant moi, sa fille Fanchouik gardera la chose.
Donc, vu que je n'ai plus ni père, ni bonne
femme, ni personne autre de parent, je charge
Arrache-Tout, quand j'aurai avalé ma gaffe,
d'aller chercher l'argent à Brest, de changer
l'argent en or ou bons billets bien solides, s'il
ne peut pas tout porter. Il mettra ça dans un
sac, et s'en ira par terre à Kerbozec, et tout mon
héritage sera pour la famille de mon ancien
commandant. Voilà!

Etranger.

REVOLUTIONS D'HAÏTI, SAINT DOMINGUE, RÉPUBLIQUE ARGENTINE.

Le régime républicain est celui qui divise le moins les peuples.

Voici le résumé des nouveaux détails qui nous parviennent sur les mouvements révolutionnaires qui troublent les républiques ci-dessus désignées et font craindre à chaque instant d'effroyables guerres civiles.

Les avis de Buenos-Ayres, 4^o octobre, annoncent qu'une révolution a éclaté à In-juj le 23 septembre. Le colonel Villegas, commandant les forces du gouvernement, a été mortellement blessé, et les insurgés se sont emparés de quatre à cinq cents fusils Romington et autres, dont une portion appartenait au consul de Bolivie. Le gouverneur Torino et le président de la législature provinciale se sont sauvés à Salta, dont les révolutionnaires faisaient le siège aux derniers avis.

Chaque jour on met en circulation des rumeurs de combats, de victoires ou de défaites.

Le 27, le gouverneur Torino a requis par le télégraphe l'intervention nationale, et le gouverneur a demandé les pouvoirs législatifs nécessaires pour faire droit à cette requête.

— A Saint-Domingue, tout le Nord s'est joint au mouvement révolutionnaire.

Samana s'est rallié à l'insurrection, dont le général Luperon est le chef. Le 20 octobre, il était en marche vers le Sud, resté apparemment fidèle au gouvernement. Le président Guillermo rassemblait des troupes avec toute l'activité possible, et une collision semblait imminente. Puerto-Plata et Monte-Christi ont été déclarés en état de blocus.

On espère que la lutte sera de courte durée, mais en attendant toutes les affaires sont suspendues.

— Le général Salomon a été proclamé président de la République d'Haïti le 23. Il a obtenu 82 des 87 votes de l'Assemblée nationale. Il n'avait pas encore formé de ministère, mais il avait publié un manifeste demandant l'appui de la nation et recommandant au peuple d'oublier les conflits passés. La République est tranquille, mais il est à craindre que le calme n'existe qu'à la surface.

Et qu'on ose dire encore que le régime républicain ne contient pas en germe la prospérité des nations !

Chronique Local et de l'Ouest.

Les promesses du Conseil municipal de Montsoreau.

Toujours sous ce même titre, le *Courrier d'Angers* a publié la suite des faits et gestes de M. Demangeat dans la commune de Montsoreau. Nous laissons la parole à notre confrère :

» Si par hasard je vivais encore à la paix, j'arriverais bien l'affaire autrement, mais pas besoin d'en parler ici. »

Arrache-Tout interrompant, s'écria :

— Oui, il m'a répété bien des fois qu'il voudrait rebâtir Rosven et venir demeurer avec vous, père Gavésio, dans la métairie !...

Le vieux Gavésio fut plus touché de ce souvenir que de tout ce qu'avait dit Arrache-Tout en commentant. Hilaires continua :

« Je n'aime pas les notaires, ni les avocats, ni les négociants ; pourtant celui de Sarzeau était honnête, il m'a dit qu'en mettant moi-même mon testament en écriture, c'était ce qu'il y a de meilleur. »

» Si pourtant c'était pas vrai, Arrache-Tout, mon matelot, tu ferais tout de même ; c'est le cas de tuer les gendarmes comme des mouches. Faut que l'héritage arrive à Kerbozec, à mon idée. »

— Ça y est ! dit Arrache-Tout.

« Si Arrache-Tout manquait, la mère Barbe-Jean aura aussi son petit papier. »

» Si Arrache-Tout est toujours dans ce monde-ci, j'ai pas besoin de dire aux messieurs de Kerbozec qu'il faudra bien le soigner, parce que c'est un vrai, un matelot, le matelot du capitaine. »

» Signé : MATHIEU PIMENT. »

Le propre de César... l'ancien... quand il faisait la conquête des Gaules, était de frapper de grands coups et de tomber à l'improviste comme la foudre sur l'ennemi.

L'ex-dragon de l'impératrice, sous-préfet de Sautur, pour déloger deux religieuses de l'école, avait garde de n'oublier le salutaire exemple de son illustre homonyme, aussi le vit-on lestement accourir à Montsoreau où nul ne l'attendait.

C'était le 26 septembre, le grand homme n'avait prévu personne.

Le temps de prendre le maire en passant, et sans lui laisser celui de quitter ses sabots ni sa blouse, nos deux fonctionnaires, l'œil en courroux et la démarche fière, semblables à deux optiles des phalanges grecques, tombent chez le curé.

Celui-ci les reçoit avec un calme qui refroidit sensiblement leur colère. Le sous-préfet comprend dès lors qu'il faut baisser et qu'il serait inutile de jouer au tragique ; se voyant si peu redouté, il se fait grotesque et gasconne à perte de vue.

Voici, en effet, l'étrange discours que César sous-préfet tient au curé, nous en garantissons le sens et l'authenticité :

« Monsieur le curé, vous avez fait de la politique en lisant en chaire les règlements des écoles ; eh bien, moi, j'aime mieux un curé qui fume sa pipe et qui boit sa bouteille ; vous seriez bien mieux, savez-vous, de fumer une pipe que de faire de la politique en chaire. Tenez, tel que vous me voyez, je suis allé à Lourdes, moi ; moi aussi j'en ai bu de cette fameuse eau de Lourdes, mais je suis trop mécréant et le bon Dieu n'a pas voulu me convertir. Et vous, Monsieur le curé, êtes-vous allé à Lourdes ? Avez-vous vu la Sainte-Vierge en chair et en os ? hein ! »

Sur ce ton, moitié dragon en goguette et moitié sous-préfet républicain, le curé se demandait s'il avait affaire à un maniaque et préféra le laisser continuer.

« Et moi aussi, Monsieur le curé, reprit César, j'ai eu le malheur d'être élevé par les prêtres, et c'est pour cela que je ne sais pas grand'chose (textuel). C'est que, voyez-vous, vous autres prêtres, vous vous rendez odieux même aux enfants par vos exigences. Tenez, j'ai amené avec moi mes deux petits garçons que j'ai laissés dans le bourg ; et bien, quand je leur ai demandé tout à l'heure s'ils voulaient me suivre et venir voir le curé, ils m'ont répondu tout de suite : « Non papa, nous n'aimons pas ces gens-là. » Hein ? est-ce nature ? Vous voyez bien que vous êtes impossible à Montsoreau, je vous conseille fort de demander votre changement. »

« Demander mon changement, dit le curé, et pour quelles raisons ? »

« Parce que, reprit le sous-préfet, il faut que l'instituteur parle ou vous. Or, ce ne sera pas lui, j'en ai donné ma parole à ces Messieurs du Conseil, et ils le garderont, *per fas et ne fas*. Si j'étais votre évêque, vous ne resteriez pas 48 heures ; du reste, vous me plaisez, quoique prêtre, et je désire beaucoup que vous restiez dans mon arrondissement, arrangeons ça. »

Comme bien l'on pense, le curé déclina tout à la fois et très-poliment l'offre et le

conseil, sur quoi, après lui avoir serré la main, comme feraient deux vieux amis, le sous-préfet prit congé en disant : « C'est bien regrettable, je vais voir ce que le Conseil va dire. »

Le Conseil, en effet, réuni à la hâte par le garde-champêtre, attendait César à la mairie. Que s'y passa-t-il ? Nous l'ignorons, mais il est permis, par ce qui s'ensuivit, de supposer que l'éloquence de l'ex-dragon fit merveille, électrisa ses auditeurs et leur suggéra la funeste idée d'un pétitionnement qui a mis toute la commune sans dessus dessous, exaspéré les esprits, fomenté des haines et des divisions dont toute la responsabilité pèsera sur cette grotesque éditilité républicaine.

Comme dans les *Trente Millions de Gladiator*, on les entendait tous s'écrier en chœur : « Quel génie ! quel sous-préfet ! où a-t-on jamais vu son pareil ? » C'est par quelques indiscrets que l'on sut que le grand homme leur avait recommandé de faire une protestation contre les Sœurs, de se joindre en corps au maire et au garde-champêtre, afin de faire plus d'impression, et d'aller, coûte que coûte, chez tous les habitants recoller des signatures. « Ayez du toupet, en bons républicains que vous êtes, et vous réussirez. » Tel dut être le sens de cette admirable harangue, qui dura près de deux heures, et qu'il dut terminer par les mots de Danton : « De l'audace, encore de l'audace et toujours de l'audace ! »

En effet, ils en eurent et beaucoup.

Ils colportèrent leur pétition partout, cachèrent soigneusement le but et le sens de ce factum, firent signer des enfants dont les pères avaient refusé de signer, et le dimanche, jour de l'assemblée, firent *inter pocula* signer dans tous les cabarets et auberges de l'endroit.

Une plainte fut rédigée immédiatement par les notables habitants de Montsoreau contre cette pression scandaleuse, et adressée à M. le préfet d'Angers, dont le mutisme bien connu ne se démentit pas en cette nouvelle occasion.

Les intéressés cependant avaient droit à une réponse, car les faits qu'ils exposaient étaient graves et exigeaient une satisfaction. Leur protestation déclare, en effet, que le pétitionnement dirigé à l'instigation du sous-préfet, contre le curé et contre les sœurs, est sans valeur aucune, ayant été fait dans des conditions telles que nous venons de les détailler.

Nous en avons le texte sous les yeux et nous y relevons des actes qui, imputables à des conseillers municipaux, à un maire, à un garde-champêtre, tous investis d'un caractère officiel, réclament sinon toute la sévérité des lois, au moins la juste répression de l'autorité préfectorale.

A cette protestation s'en joint une autre non moins formelle, basée sur une considération des plus légitimes et rédigée par les plus imposés de la commune. Elle est ainsi conçue :

« Les soussignés, comme étant des plus imposés de la commune de Montsoreau,

Le brave Mathieu Piment reposait dans le cimetière de Morlaix.

Le sac contenait quatre cent mille francs en or et en billets de banque.

— Heureux Piment ! s'écria Pierre Gavésio... Il sauve Rosven jusqu'à sa mort.

Arrache-Tout regarda fixement, et non sans colère, le vieux fermier qui, prenant à son tour la parole avec une vive émotion, lui expliqua la situation dans laquelle se trouvaient les La Faugeois.

— Ah ! dit Arrache-Tout avec un douloureux sourire, je comprends son idée du bois du Ménéac... Comme il doit être content là-haut !... Mais s'il était ici, bonhomme !... s'il y était en place d'Arrache-Tout !...

Le maître d'équipage publiait que Piment ne serait pas venu à Kerbozec, car il aurait certainement continué à faire la guerre aux Anglais.

On sut par Arrache-Tout que les corsaires s'étaient dispersés après la mort de leur capitaine, dont le brig ne fut pas vendu, mais démolit pour qu'aucun autre ne le commandât après Mathieu Piment.

— Ce fut là sa dernière idée, dit Arrache-Tout. Mais c'est dommage tout de même qu'un si joli morceau de bois... Il l'a voulu !

(A suivre.)

G. DE LA LANDELLY.

déclarent s'opposer au vœu du Conseil municipal qui augmente nécessairement nos impôts par la demande d'une institutrice laïque qui, à elle seule, coûtera moitié plus à la commune que les deux religieuses qui rendent à tout le monde beaucoup de services que l'institutrice laïque ne rendra pas. Cela est donc désavantageux à tous les points de vue. Du reste, le budget est voté pour 1880, et nous ne voulons pas qu'il y soit porté atteinte, autrement nous nous trouverons dans la nécessité de demander des comptes à l'administration municipale. »

(Suivent les signatures.)

Il y aurait bien lieu d'espérer que cette considération budgétaire jettera un froid sur l'ardeur de toute cette radicalité, si on ne la savait généralement peu touchée par l'impôt foncier. Mais enfin voilà près de quatre mois que de pareils agissements jettent le trouble dans une localité paisible, et que les pantalonades du plus incomparable des sous-préfets montent la tête à de naïfs conseillers municipaux pour en faire de méchants tyrannaux de village.

Or, à quoi cela a-t-il abouti ? A ceci de bien simple et bien naturel, de faire rendre à tous ces avaleurs de prétextes et de sabres le mépris qui leur est dû, à faire rire de la République, de l'autorité et du Conseil municipal, et, finalement, à cet autre résultat que, lors de l'ouverture de la classe, toutes les familles de Montsoreau sont venues confier leurs enfants aux religieuses.....

Théâtre de Saumur.

La représentation de *Mignon*, qui sera donnée mardi prochain sur notre scène avec le concours de M^{lle} Reggiani, est bien digne de fixer l'attention de tous les dilettantes.

M^{lle} Alma Reggiani est une chanteuse très-remarquable, et chacune de ses apparitions sur le théâtre d'Angers a été marquée par le plus brillant succès.

Le *Patriote de l'Ouest* dit que cette artiste, engagée pour une série illimitée de représentations, n'est pas une inconnue pour Angers, où elle a laissé les meilleurs souvenirs, il y a tantôt trois ans.

En effet, au mois de janvier 1877, le *Patriote*, rendant compte d'un concert donné par la Société Sainte-Cécile d'Angers, s'exprimait en ces termes au sujet de la chanteuse que nous allons applaudir dans le charmant opéra d'Ambroise Thomas :

« M^{lle} Reggiani, mezzo-soprano du Théâtre-Italien, actuellement au théâtre de Nantes, est une belle personne, à la physionomie sympathique, aux grands yeux pleins d'expression ; sa voix calme, majestueuse, est du plus beau timbre ; aussi dès les premières notes a-t-elle conquis son auditoire. »

M^{lle} Reggiani, qui n'a pas encore atteint sa vingtième année, a certes devant elle un bel avenir, car, à une voix admirable et à une méthode excellente, elle joint une grande expression dramatique et ce sentiment tragique, don naturel que l'on ne rencontre que chez les grands artistes. »

Ce jugement, un peu sommaire, ajoute notre confrère d'Angers, se trouve confirmé en tout point par la manière brillante dont M^{lle} Reggiani vient d'interpréter trois rôles importants. Vive et passionnée dans la *Favorite*, elle donne une poésie adorable au personnage de Mignon. Ce sont bien là les transports naïfs d'un cœur qui s'abandonne à l'amour ; puis, dans le *Trouvère*, c'est Azucena, la bohémienne, à la physionomie sauvage, au geste farouche, ne respirant que la vengeance et la mort.

M^{lle} Reggiani chante avec une facilité remarquable ; la voix, fort belle, est très-étendue ; le registre grave possède de fort belles notes, enfin, c'est un instrument fort docile, manié avec beaucoup de délicatesse par une excellente musicienne.

M^{lle} Reggiani doit interpréter bientôt *Charles VI* qu'elle chante, dit-on, d'une manière supérieure. Après d'aussi brillants débuts, quelques jours de repos sont nécessaires à cette excellente cantatrice, qui prodigue en scène toutes les qualités d'une nature vive et passionnée pour son art.

Il est à remarquer que les artistes de notre troupe lyrique ont tous redoublé de zèle et d'efforts, pour se mettre à l'unisson de la nouvelle chanteuse. M. M. Gense et Rougé ont été fort beaux dans la *Favorite* et dans le *Trouvère*. M. Gense, dans *Mignon*, a trouvé des accents d'une douceur expressive, pour

interpréter les mélodies dont Ambroise Thomas a émaillé sa partition.

Le thermomètre n'est descendu cette nuit qu'à 3 degrés au-dessous de zéro. Le grésil a tombé ce matin, et le sol a été couvert de verglas qui a rendu la circulation difficile. Le vent est resté nord.

La pluie a tombé ensuite toute la journée.

Le bureau météorologique du *New-York Herald* communique la dépêche suivante :

« New-York, le 20 novembre. Une perturbation arrivera sur les côtes de la Grande-Bretagne, de la France et de la Norvège, entre les 23 et 25. Pluie et neige dans le nord; bourrasques du sud-est retournant au nord-ouest. Deux autres suivront de près. Vents en retour sur la France et l'Espagne, se dirigeront sur la Grande-Bretagne. »

La session des assises de Maine-et-Loire, dernier trimestre de l'année 1879, a été terminée jeudi dernier.

Nous lisons à ce sujet dans le *Journal de Maine-et-Loire* :

« Le travail a été facile pour la Cour et pour le jury. Nous croyons qu'il n'en sera pas de même à la première session de 1880, car nous verrons, il faut l'espérer, sur le banc des accusés l'assassin de la Baumette et les meurtriers du fermier des Rosiers et celui des deux infortunées victimes de Huillé. »

La justice est en campagne et elle ne tardera pas, sans doute, à mettre la main sur ces dangereux personnages. »

Meigné. — M. Hémon, propriétaire à Meigné, canton de Doué, avait l'habitude de cacher son argent dans la pailasse de son lit. Dernièrement, son petit avoir se composait de 550 fr. renfermés dans un petit sac de toile.

Le 12 novembre, M. Hémon avait encore eu le bonheur de palper et de compter son or, mais le 17 du même mois ayant eu besoin d'argent, il courut à sa cachette qu'il trouva vide.

Les recherches pour découvrir le voleur sont restées jusqu'ici infructueuses.

ANGERS.

Association artistique. — C'est demain dimanche, à 4 heures 1/2, qu'aura lieu au Cirque-Théâtre le grand Festival en l'honneur de M. Saint-Saëns, avec le concours de M^{lle} Marie Battu, de l'Opéra.

TOURS.

Par décret inséré à l'*Officiel* d'hier, ont été nommés :

Maire de la ville de Tours : M. Rivière (Armand-Félix). — Adjoint : MM. Saint-Hérant (Jules); Plumetel (Alexandre-Eugène-Théodore-Aristide); Charpentier (Jules).

POITIERS.

La future reine d'Espagne à Poitiers. — Sous ce titre, nous lisons dans le *Journal de la Vienne* d'hier :

« La future reine d'Espagne, l'archiduchesse Marie-Christine, accompagnée de sa mère, l'archiduchesse Elisabeth, voyageant sous le nom de comtesse de Seclowitz, et de sa suite, a quitté Paris ce matin vendredi, à 7 h. 45 du matin, par un train spécial se dirigeant vers Biarritz, où les attend le roi Alphonse XII. »

« Ce train arrivera à 4 h. 25 en gare de Poitiers, d'où il repartira à 2 h. 25. »

« Pendant cet arrêt d'une heure à Poitiers, les archiduchesses et leur suite doivent déjeuner au buffet. Le train s'arrêtera juste en face le buffet, et le quai de la gare sera couvert de tapis depuis le buffet jusqu'au wagon des archiduchesses. Depuis hier on travaille activement à la décoration des deux salons qui seront réservés aux archiduchesses. Ces salons sont ornés de draperies de velours rouge avec crépines d'or et de masifs de feuillages. La même ornementation se trouve répétée à l'entrée du buffet. »

« Dans l'un des salons sera servi un couvert de 45 personnes et c'est là que mangeront les deux archiduchesses. Dans le second salon sera une table de 4 couverts. En face dans la grande salle du buffet la table sera servie pour 27 personnes, qui sont les

valets de pied, chasseurs, femmes de chambre, filles de chambre, attachées au service des archiduchesses et des personnes de leur suite. »

Le *Journal de la Vienne* donne la liste des personnages emmenés par le train royal.

On annonce que le ministre des travaux publics a approuvé le projet de tracé du troisième lot du chemin de fer de Bressuire à Poitiers, et l'emplacement de la gare de Parthenay.

BRESSUIRE.

M^{me} veuve Rivron, âgée de 104 ans, est morte, la semaine dernière, à Ciché, près de Bressuire (Deux-Sèvres), ayant toutes ses facultés.

Cette dame a vu la quatrième génération de sa famille.

LE MANS.

On lit dans la *Sarthe* :

« Le train d'Angers, qui doit arriver au Mans à 10 h. 56 du soir, a tamponné hier, vers le passage à niveau du Petit-Saint-Georges, un train de marchandises qui faisait des manœuvres. »

« Le choc a brisé trois wagons. Le conducteur du train a eu une légère blessure à la lèvre, et un voyageur, M. Lepelletier, marchand de meubles dans la Grande-Rue, a été assez grièvement contusionné. »

« La voie se trouvant obstruée, le second train, celui de 11 h. 35, a été obligé de stationner à son tour, et on a dû opérer le transbordement des voyageurs dans un train de secours venu du Mans et qui amenait les employés supérieurs de la traction et de l'exploitation; ces messieurs ont fait rétablir la circulation. »

« Le train est arrivé en gare avec plus de deux heures de retard. »

MAYENNE.

Les habitants de Mayenne, après avoir lu l'affiche par laquelle M. le maire leur faisait connaître que, d'accord avec le conseil municipal, il allait provoquer une souscription pour établir une boulangerie coopérative, ont tenu à lui prouver que, eux aussi, étaient prêts à le seconder. Dès le soir du 13 novembre, plus de cent souscripteurs avaient offert la somme raisonnable de 440,000 francs.

M. de Girardin, préfet de la Vendée, dont la situation est devenue impossible dans son département, sera prochainement changé de résidence. Il permuterait avec le préfet de la Sarthe, M. Lagrange.

NANTES.

On écrit de Nantes à un de nos confrères :

« La crise théâtrale est terminée, non pas par la conciliation, comme nous aurions souhaité qu'elle le fût, mais par le départ de la troupe d'opéra, qui, à notre profond regret, est définitivement congédiée. »

« Nous savons les embarras, les difficultés sans nombre qui se dressent devant une direction non subventionnée et livrée à ses propres ressources, mais nous n'en déplorons pas moins très-sincèrement le départ des excellents artistes de l'opéra-comique, qui vont laisser après eux un vide difficile à combler, et dont l'absence ramènera notre scène au niveau des villes de quatrième ordre. »

Nous lisons dans le *Morbihanais* :

« Les excitations de la presse radicale portent leurs fruits. A force d'entendre leurs journaux hurler que les prêtres sont des ennemis, les lecteurs de ces feuilles se croient le droit de les frapper... et de se sauver. »

« Dimanche après midi, vers une heure et demie, un respectable ecclésiastique de Lorient, M. l'abbé Le Cadre, aumônier volontaire de la garnison, passait dans la rue de l'Hôpital. Une voiture, montée par deux jeunes gens, descendait la rue, lorsque l'un d'eux, celui qui conduisait, se levant de son siège et se penchant au dehors, lança à M. Le Cadre un coup de fouet qui l'atteignit. Plusieurs dames, témoins de cette sauvage agression, entourèrent le prêtre et l'engagèrent à porter plainte. Il répondit simplement : « Ce n'est pas à moi qu'ils en veulent, c'est à mon habit. »

« Cette mansuétude et cette charité ne nous étonnent pas; mais nous signalons à l'indignation publique l'attentat commis sur un citoyen inoffensif par ce membre des nouvelles couches sociales, qui s'est empressé de fuir au grand galop de son cheval. »

« La rue était à peu près déserte à ce moment de l'après-midi. Nous connaissons assez les sentiments généreux de nos concitoyens pour affirmer que si un homme seulement s'était trouvé là, il se fut empressé de poursuivre et de faire arrêter le lâche gredin qui, sûr de l'impunité, n'a pas eu honte de frapper un prêtre sans défense. »

L'Écho Saumurois commencera mercredi prochain la publication, en feuilleton, de **L'Automne d'une Femme**, par M^{me} CLAIRE DE CHANDENEUX.

Faits divers.

Il y a quelques jours, dit l'*Union Malouine*, un mariage devait être célébré, à Pleudihen, entre un cultivateur et une jeune personne très-estimable, appartenant à une honnête famille du pays. Les bans avaient été publiés, les invitations faites, les bijoux, les toilettes achetées; on commençait même à préparer le festin des noces. La veille de la fête nuptiale était arrivée enfin, quand le futur, peu vaillant de sa nature, paraît-il, fit une bruyante recalade dont tout le bourg retentit: il ne voulait plus se marier! (Comme dans les *Noces de Jeannette*.)

Peut-être eût-il mieux fait de ne point attendre ainsi la dernière heure pour affirmer son amour du célibat.

Sa fiancée, qui le connaissait mal, a pris fort gaiement son parti de cette petite mésaventure.

On dit même qu'elle se félicite, à tous égards, de n'avoir point fait un mariage qui, contracté dans de telles conditions, ne pouvait que lui apporter des mécomptes. Réunissant autour d'elle les amis et les invités de sa famille (ce n'est plus comme dans les *Noces de Jeannette*), elle leur a fait servir le repas préparé pour la noce.

Qui paiera? Ce sera le fiancé, sans doute. On annonce, en effet, que l'affaire s'est arrangée mercredi devant M. le juge de paix.

Il y a deux mois environ, une maison de campagne des environs de Nevers fut complètement mise au pillage pendant l'absence de son propriétaire. Le vol fut des plus considérables; l'instruction commencée par le parquet de Nevers apprit seulement que les voleurs habitaient le pays, mais qu'ils devaient avoir un chef résidant à Paris.

Ce chef devait être un nommé C..., dit Kamiech, marchand ambulant, faisant le colportage dans le département de la Nièvre et les départements circonvoisins.

D'après les renseignements recueillis, Kamiech aurait déjà commis plusieurs vols du même genre et aurait été condamné pour vol à main armée.

Depuis le pillage de la maison de Nevers, il n'avait plus reparu dans la contrée, ni dans les environs.

Le parquet de Nevers instruisit le parquet de Paris, et un mandat d'amener fut lancé contre le voleur; M. Clément, commissaire de police aux délégations judiciaires, fut chargé de mettre ce mandat à exécution.

Cependant, aucune piste ne se montrait, et cette affaire allait causer à la justice un travail considérable de recherches pour aboutir à l'arrestation du malfaiteur, quand, il y a deux jours, M. Clément reçut la visite d'un individu assez correctement mis qui demanda à lui parler particulièrement.

Le magistrat reçut son visiteur dans son cabinet et l'invita à parler en toute liberté.

L'inconnu lui dit alors qu'il était parent d'un nommé Kamiech, marchand ambulant, qu'il savait que la police recherchait, et qu'il se faisait fort de le livrer si on voulait lui en donner les moyens. Il demanda à M. Clément de lui indiquer seulement où en étaient les recherches, promettant de livrer l'homme dans les trois jours.

Tout en écoutant son interlocuteur, le magistrat examinait les traits de son visage.

Il se rappela que le signalement de Kamiech, que lui avait envoyé le parquet de Nevers, offrait beaucoup d'analogie avec le personnage qui était devant lui, à cette différence que l'individu qui était là était complètement rasé de frais, avait les cheveux coupés, bref, s'était rajeuni par tous les moyens possibles.

Il vint alors à M. Clément l'idée qu'il avait devant lui Kamiech, en personne, qui, par une manœuvre habile autant qu'audacieuse, voulait se tenir au courant du travail dirigé contre lui.

M. Clément promit donc à l'audacieux malfaiteur de prendre sa demande en considération, et, après s'être assuré, en relevant le signalement, que c'était bien à Kamiech qu'il parlait, il le pria de repasser le lendemain, disant qu'il le ferait entrer au service de la préfecture et qu'il lui donnerait communication de ce qu'on savait sur l'affaire de Nevers.

Mais, pendant ce temps, M. Clément avait inostensiblement donné l'ordre de filer son visiteur, et, quand celui-ci sortit, quatre agents le suivirent.

On alla jusqu'à Saint-Ouen, dans une maison d'assez piètre apparence. Laisant deux d'entre eux surveiller la maison, deux agents furent à la recherche de renseignements, et ils apprirent que l'individu qui logeait là était un marchand ambulant, qu'il avait fait des absences, et que sa rentrée coïncidait avec la date du vol de Nevers.

Deux agents, munis du mandat d'amener, entrèrent alors dans la maison et voulurent arrêter Kamiech. Celui-ci, doué d'une force herculéenne, se débarrassa des deux agents et sauta par la fenêtre; mais il fut relevé par les deux autres agents restés en bas, qui le maintinrent jusqu'à l'arrivée de leurs camarades.

Quelques heures plus tard, le hardi coquin était écroué au Dépôt, d'où il sera dirigé sur la maison d'arrêt de Nevers.

Place du Petit-Thouars.

EXPOSITION DU GRAND MUSÉE ROMAIN

Aléthoscope

Visible pour tous, hommes, dames, demoiselles et enfants.

Ce beau Musée renferme un travail incomparable, travail de vingt années de patience, qui a valu à l'auteur plusieurs médailles, notamment la grande médaille d'or du Progrès avec la croix d'Honneur; faire ici la désignation des sujets, ce serait trop long.

Ouverture tous les soirs, de 6 heures 1/2 à 10 heures, et les jeudis et dimanches, de midi à 10 heures du soir.

Entrée du jour, 20 centimes, et le soir 30 centimes. — Moitié prix pour les enfants de moins de 10 ans.

Théâtre de Saumur.

Direction CHAVANNES.

Mardi 25 novembre 1879.

REPRÉSENTATION AVEC LE CONCOURS DE

M^{lle} REGGIANI

Première chanteuse-contralto

MIGNON

Opéra-comique en 3 actes et 4 tableaux, paroles de Michel Carré et J. Barbier, musique d'AMBROISE THOMAS.

M^{lle} REGGIANI remplira le rôle de *Mignon*.

Les autres rôles seront joués par M^{lle} Lagye, MM. Gense, Sureau, Delersy, Letellier, Bignon, Ludovic et Guiraud.

Bureaux à 7 h. 1/2; rideau à 8 h. 1/4.

Le prix des places pour cette représentation est fixé comme suit :

Loges de balcon, fauteuils, stalles, 4 fr. 50; parquet, pourtour, premières loges, 3 fr.; balcons, 3 fr. 50; parquet militaire, 2 fr.; parterre, 2 fr.; parterre militaire, 1 fr.; secondes, 1 fr.; amphithéâtre, 50 centimes.

SIXIÈME ANNÉE.

L'ÉCLAIREUR FINANCIER

Paraît tous les Samedis.

L'*Éclaireur financier* est indispensable à tous les porteurs de titres.

Résumé de chaque numéro :

Articles d'actualités, Bilan de la Banque, Revue de la Bourse, Recettes des Chemins de Fer, Renseignements détaillés sur toutes les Valeurs, Assemblées, Listes de tous les Tirages, Echances et prix exacts des Coupons, Cours officiels de toutes les Valeurs.

2 francs par AN.

PRIME GRATUITE

UN MAGNIFIQUE PORTEFEUILLE

En Cuir de Russie.

PARIS — 45, rue Vivienne, 45 — PARIS

Un numéro spécimen est envoyé gratuitement.



SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS
rendues sans médecine, sans purges et sans frais
par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdisse-

ments, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fétide en se levant ou après certains plats compromettants: oignon, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants. — 32 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castletuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

N° 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 99,625. — Avignon, 18 avril 1876. Que Dieu vous rende tout le bien que vous m'avez fait. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans. — J'avais des oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des

maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. Contre toutes ces angoisses, tous les remèdes avaient échoué, la Revalescière m'en a sauvé complètement. — BORREL, née Carbonnelly, rue du Balai, 11.

Cure N° 98,614 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. LÉON PEYLET, instituteur à Chey-soux (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 22 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — La Revalescière chocolatée, en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus agités. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean; GONDRAND; Besson, successeur de Texier; J. Russon, épiciers, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du Barry et C^e (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (272)

CHEMINS DE FER DE L'ETAT

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

DÉPARTS		ARRIVÉES	
DE SAUMUR	A POITIERS	A POITIERS	A ANGERS
6 h. 25 matin.	10 h. 30 matin.		
8 10 —			10 h. 34 matin.
1 25 soir.	4 50 soir.		9 18 soir.
4 55 —			
7 40 —	11 36 —		

DÉPARTS		ARRIVÉES	
DE POITIERS	A MONTREUIL	A SAUMUR	A SAUMUR
5 h. 50 matin.	8 h. 52 matin.	9 h. 48 matin.	
10 45 —	5 14 soir.	8 25 soir.	
12 15 soir.	8 35 —	11 —	
6 45 —	10 32 —		

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 15 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 45.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 21 NOVEMBRE 1879.

Valours au comptant.				Valours au comptant.				Valours au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 1/2 %	81	30		Crédit Foncier colonial	470			Canal de Suez	708	75	
3 % amortissable	83	30	05	Crédit Foncier, act. 500 f.	1013	30		Crédit Mobilier esp.			
4 1/2 %	112		75	Obligations foncières 1877	375			Société autrichienne	576	25	1 25
5 %	114	90	05	Soc. gén. de Crédit industriel et commercial	700		1 25	OBLIGATIONS.			
Obligations du Trésor	510			Crédit Foncier	563			Orléans	387		
Dép. de la Seine, emprunt 1857	349			Crédit Foncier d'Autriche	690		5	Paris-Lyon-Méditerranée	384		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	507		1	Est	710		2 50	Est	384	50	
— 1865, 4 %	537			Paris-Lyon-Méditerranée	1135		8 75	Nord	394	75	
— 1860, 3 %	406			Midi	668	75	1 25	Nord	384	50	
— 1871, 3 %	404		50	Nord	1465		2 50	Midi	382	75	
— 1875, 4 %	516		6	Orléans	1132	50	7 50	Paris (Grande Ceinture)	382		
— 1876, 4 %	512		3	Ouest	760			Paris-Bourbonnais	382		
Banque de France	3390		13	Compagnie parisienne du Gaz	1390		5	Canal de Suez	552		
Comptoir d'escompte	850			C. gén. Transatlantique	610						
Crédit agricole											

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin, express-poste.	
6 — 45 — — — (s'arrête à Angers), omnibus-mixte.	
8 — 56 — — — omnibus-mixte.	
1 — 25 — — — soir, —	
3 — 38 — — — express.	
7 — 15 — — — omnibus.	
10 — 37 — — — (s'arrête à Angers).	

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 26 minutes du matin, direct-mixte.	
8 — 21 — — — omnibus.	
9 — 40 — — — express.	
12 — 40 — — — soir, omnibus-mixte.	
4 — 44 — — — omnibus-mixte.	
10 — 38 — — — express-poste.	

Le train partant d'Angers à 5 h. 35 du soir arrive à Saumur à 6 h. 56.

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

Par adjudication volontaire, En la Mairie des Ulmes, Le dimanche 23 novembre 1879, à midi et demi, Par le ministère de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur,

LES IMMEUBLES

Ci-après désignés, Situés commune des Ulmes.

- 1° Neuf ares 70 centiares de terre, au Sentier-Marchand, section C, numéro 68 du cadastre.
 - 2° Cinq ares 20 centiares de terre, au même lieu, section C, numéro 48 du cadastre.
 - 3° Cinq ares 60 centiares de terre, au lieu dit les Varannes, section E, numéro 103 du cadastre.
 - 4° Onze ares de terre et vigne, à la Prévançère, section H, numéro 746 du cadastre.
 - 5° Trois ares 30 centiares de vigne, au lieu dit les Vaumeignés ou Petit-Grand-Chemin, section G, numéro 280 du cadastre.
 - 6° Trois ares 40 centiares de terre et vigne, au Chillou, section H, numéro 766 du cadastre.
 - 7° Dix ares 20 centiares de terre, au Moulin-Cassé, aboutant à la route de Saumur.
- Total des contenances : 48 ares 40 centiares.
- S'adresser, pour traiter avant l'adjudication, soit à M. FONGER, expert à Montreuil-Bellay, soit à M^e MÉHOUS, notaire. (674)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

Ensemble ou séparément. Commune d'Allonnes. MAISONS et DÉPENDANCES, au bourg. Une FERME, près le bourg. Une FERME, à Saint-Aubin. Contenance cadastrale : 20 hectares 92 ares. Commune de Longué. MAISON et TERRES, au bourg. MAISON et TERRES, à la Chaussée et aux Sables. Contenance cadastrale : 4 hectares 82 ares. S'adresser audit notaire. (617)

A VENDRE

BONNE BOULANGERIE ET CABARET Dans la même maison. S'adresser au bureau du journal.

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE BELLE MAISON

AVEC GRAND JARDIN Située à Saumur, rue Beaurepaire, n° 27. S'adresser à M^e MÉHOUS. (634)

Etude de M^e GALBRUN, notaire à Montreuil-Bellay.

ADJUDICATION

Les dimanches 30 novembre et 7 décembre 1879, à midi,

A la Madelaine, commune de Cizay.

- 1° LA COUPE DES GARENNES, commune du Vaudelnay-Rillé, contenant 13 hectares;
 - 2° LA COUPE DE LA FORÊT DE BROSSAY, commune de Cizay, contenant 19 hectares;
- Le tout dépendant du château de Montreuil-Bellay. (635)

SERVICE DES SUBSISTANCES MILITAIRES

FOURNITURES

De pain de troupe à la ration à faire du 16 janvier au 31 décembre 1880.

Comme suite à l'avis au public en date du 10 novembre 1879, qui a été placardé dans les places de garnison, les personnes qui ont l'intention de soumissionner sont prévenues que l'adjudication pour la fourniture du pain de troupe à faire dans le département de Maine-et-Loire aura lieu à la Mairie de Saumur, le 10 décembre prochain, à une heure de l'après-midi.

Les déclarations faisant connaître l'intention de soumissionner, doivent parvenir au Sous-Intendant militaire, à Saumur, avant le 29 novembre courant, au soir. Saumur, le 21 novembre 1879. Le Sous-Intendant militaire, DAUVERGNE. (636)

A LOUER

En totalité ou par portions. GRAND JARDIN Avenue de la gare de la Vendée, renfermé de murs, garni d'espaliers en plein rapport. S'adresser à M. ROSSET. (621)

A LOUER

PRÉSENTEMENT, MAISON DE CAMPAGNE Située près le bourg de Saint-Lambert. S'adresser à M. GUINEBERT, rue d'Alsace, 8. (443)

A VENDRE Grand assortiment DE

BEAUX PLANTS DE PEUPLIERS

Suisses et d'Italie. CHEVELUS DE VIGNES ROUGES de Bourgeuil, PINOT BLANC, Griffes D'ASPERGES d'Argenteuil, etc., etc. S'adresser à M. MARCHEAU, pépiniériste à Brain-sur-Allonnes (Maine-et-Loire). (503)

VICHY

Plus de Mauvaises Digestions Avec la délicieuse Liqueur de Table, Pastilles et Sucre d'Orge aux sels de Vichy, préparés par les Pères Célestins, de Vichy. Chez M. DEMONT (maison Lasalle), pâtissier, seul dépositaire pour l'arrondissement de Saumur. Fine Champagne anti-diabétique et préservative. (36)

MERVEILLEUX 12^h MONTRE AMÉRICAINE

se remontant et se mettant à l'heure sans rien ouvrir, en beau métal nickelé richement décoré or et relief envoyés franco avec garantie sur facture et tarif de Montres et Chronomètres de tout prix et genre. Adr. mandat ou timb. au dépositaire de France, 6, Triboulet P. r. Clos-St-Paul à Besançon (Doubs) LE MÊME Seul fab. ayant exposé VEND : Montres à clef ordinaires 5 fr. Montres-Réveil à cylindre 13 fr. Remontoirs tout Argent, à s'..... 25 fr. Remontoirs tout OR, à s'..... 75 fr.

GAZETTE DE PARIS

Le plus grand des Journaux financiers HUITIÈME ANNÉE Paraît tous les Dimanches. PAR AN 4 FRANCS Semaine politique et financière — Études sur les questions du jour — Renseignements détaillés sur toutes les valeurs françaises et étrangères — Chemins de fer, Tramways, Assurances, Banques agricoles et de navigation, Charbonnages, Mines, Gaz, Métallurgie, Viticulture, Salines, etc. — Compte rendu des Assemblées d'actionnaires et d'obligataires — Arbitrages avantageux — Conseils particuliers par correspondance — Échance des Coupons et leur prix exact — Vérification des listes de tirages — Collection des anciens tirages. Cours officiels de toutes les Valeurs cotées ou non cotées. ABONNEMENTS D'ESSAI 2^e LA Première Année Prime Gratuite LE BULLETIN AUTHENTIQUE des Tirages Financiers et des Valeurs à lots PARAISSANT TOUTS LES 15 JOURS. Document inédit, renfermant des indications qu'on ne trouve dans aucun journal financier. ENVOYER MANDAT-POSTE OU TIMBRES-POSTE 50, Rue Talbot — Paris. LA GAZETTE DE PARIS a réuni dans son hôtel de la rue Talbot, n° 50, tous les services financiers utiles aux rentiers et capitalistes.

LOSANGE PURGATIF

ANCIENTEMENT GANGE PURGATIF Très facile à prendre, sans saveur ni coliques, ni nausées, ni constipation. Paris, TRICOT, rue des Saints-Pères, 39, Paris. Les deux purgations, 1 fr. 50; par la poste, 1 fr. 75. Se trouve dans toutes les pharmacies. (552)

M^e BEAUREPAIRE, avoué à Saumur, demande un petit clerc

THÉS NOIRS EXTRA

Nous recommandons aux vrais amateurs de bon thé, le mélange de Thés noirs extra de la Maison GUEPIN-BOUFRON, dont la qualité supérieure, composée des meilleures sortes, en fait une boisson des plus agréables et des plus recherchées. Se vend 1 fr. 50, 2 fr. 50 et 4 fr. 25 la boîte. A Saumur, chez MM. TROUVÉ, confiseur, GARREAU-RATOUIS, MOLLY fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie.

MERCERIE BONNETERIE LINGERIE GANTERIE

A LA PAIX

SARGET-GIRAULT

6, rue d'Orléans, 6, SAUMUR

CORSETS CRAVATES BRETelles ÉVENTAILS

Maison reconnue pour vendre toutes ses Marchandises en qualité supérieure et à des prix exceptionnels de bon marché.

VÉRITABLE OCCASION Gilets flanelle croisée, belle qualité, sans manches toutes les tailles 2 fr. 90 SUCCÈS DU JOUR. — Gant Parisien (coupe brevetée), élégance et solidité, toutes les tailles, pour hommes, femmes et enfants, la paire : 1 fr. 75. BAS LAINE, mérinos blanc, cachou et nuance fantaisie, pour dames, la paire : 1 fr. 95. JUPONS LAINE, pour dames, articles haute nouveauté, à 3 fr. 90, 5 fr. 90, 8 fr. 75, 9 fr. 75, 12 fr., 15 fr., 18 fr., 24 fr. Grand assortiment de CHAUSSETTES MÉRINOS, pour hommes (articles haute nouveauté), prix exceptionnels.

PARFUMERIE.

Vinaigre de J.-V. Bully, le flacon de 1 fr. 50. 1 fr. 40 Lait d'Iris, L.-T. Piver, le flacon de 2 fr. 1 fr. 90 Eau de Lubin, petit modèle 5 fr. 50 Eau de Lubin, grand modèle 3 fr. 90 Eau dentifrice du Dr Pierre, le flacon de 5 fr. 3 fr. 90 Eau de Fées de Sarah Félix, le flacon de 6 fr. 3 fr. 95 Veloutine, Ch. Fay, la boîte de 4 fr. 2 fr. 90 COSMYDOR, eau de toilette sans acide, le flacon de 1 fr. 50. 1 fr. 15

CHEMISES BLANCHES, COULEURS ET EN FLANELLE

Faux-Cols et Manchettes, en toile, en percale et en papier. SPÉCIALITÉ DE GANTS CIVILS ET MILITAIRES

DENTIFRICES DU D^r DELABARRE

Eau Orientale — Poudre Orientale — Pâte Orientale Tonifient les gencives, préviennent la formation du tartre et laissent dans la bouche une sensation de fraîcheur très agréable. MIXTURE ORIENTALE Recommandée contre le déchaussement des dents et le ramollissement des gencives. Dépôt : France et Étranger, dans les pharmacies et chez les parfumeurs. Dépôt chez M. Henri FOURNIER, 18, rue du Puits-Neuf, à Saumur.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.